

COMPTE RENDU DE LA REUNION

du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, MOINAUD Hervé, PERONO Patrice, LORINQUER Christian, SEGRÉTAIN Calésia.

Etaient absents excusés : TRAMIER Claire (procuration SAPHORE Ghislaine), ARDEOIS Jean-François, CROSSAIS Magali, CHAPOUX Catherine

Madame SEGRÉTAIN Calésia a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 mai 2019.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Les subventions aux associations,
- Une décision modificative.

CCES : répartition des sièges du conseil communautaire suivant la procédure de droit commun

2 possibilités s'offrent aux communes :

- Le droit commun : 36 sièges induits par le nombre d'habitants, ce qui est le cas aujourd'hui,
- L'accord local : qui peut augmenter le nombre de sièges de 25%, donc de 36 à 45.

Les calculs ayant été faits, l'accord local n'amènerait pas davantage de sièges pour les petites communes, mais pourrait agrandir l'écart entre les petites et les grandes communes.

Etant donné que le droit commun autorise 1 siège pour la commune de Lavau-sur-Loire et que l'accord local ne modifie pas cette donnée, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de garder la répartition des sièges du conseil communautaire suivant la procédure de droit commun.

Modification des statuts d'ATLANTIC'Eau

Suite à la loi NOTRE, Atlantic'eau se transforme en syndicat mixte dit "à la carte" pour avoir la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire des différentes collectivités membres, et a le projet d'exercer la compétence "production d'eau potable".

Ces transformations modifient donc les statuts et le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver cette modification.

Modification des statuts du SYDELA

En raison de la réforme territoriale, et en particulier de la fusion de communautés de communes, également de la création de deux communes nouvelles impactant les limites départementales de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire, il est nécessaire de procéder à des ajustements en adéquation avec la répartition de la population sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre.

Devis chemins : budget

Suivant le budget attribué à la gestion/rénovation des chemins de la commune les années précédentes qui avoisinait les 25 000.00 € TTC, et l'identification des endroits à travailler, il est proposé d'attribuer, pour 2019, un budget de 30 000.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- l'attribution d'un budget de 30 000.00 € TTC,
- et autorise Monsieur Le Maire à valider, en lien avec la commission "chemins" les différents devis nécessaires à leur entretien, et à accomplir toutes les démarches liées à cette décision.

Travaux du bourg

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision d'accord d'une subvention au titre du DSIL pour un montant de 70 000.00 €.

Considérant le bilan financier, l'ensemble des travaux ont été réalisés suivant l'enveloppe prévue, avec un dépassement de 377.12 €.

Il est demandé de prévoir quelques éléments supplémentaires (poteaux) pour pallier à une éventuelle casse.

La pose du sanitaire aura lieu semaine 28 au lieu de semaine 26, pour une raison d'approvisionnement du fournisseur. Cela va entraîner un décalage pour la finition du trottoir et la pose du distributeur de baguettes ainsi que l'aubette.

La pose du mobilier restant, ainsi que la signalétique est prévue fin juillet.

Lors de l'avancement du chantier, il avait été demandé que l'avant-projet soit fait sur l'ensemble du dossier (et non sur les deux seuls secteurs retenus). Cela entraîne un surcoût de 3210.12 € de frais d'architecte. Le surcoût est intégré au bilan financier.

Il a été demandé aussi que les poteaux de la signalétique soient aux mêmes couleurs que le mobilier, entraînant un surcoût de 2100 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité :

- le bilan financier présenté et prend acte du retard des travaux,
- propose que soient utilisés les restes des bordures et pavés pour la réfection du port,
- et valide à l'unanimité un budget de 2500 € pour la signalétique aux couleurs de la commune.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution suivante :

<u>Fournitures scolaires</u>	OGEC de BOUÉE, SAVENAY, LA CHAPELLE-LAUNAY, DONGES,	59 € par enfant somme identique au montant versé pour les enfants scolarisés à Lavau.
<u>Associations communales</u>	<p>Comité des Fêtes Société de Chasse Amicale Laïque Vélo Club Lavausien Club des Jeunes Lavau Football Club Yoga Loire et Sillon A Lavau'tre Café couture Huntington Actions PDL Les Calèches Lavausiennes Les Cavaliers de Lavau</p> <p>Feu d'artifice (comité des fêtes)</p>	<p>une somme de 140 € par association sous condition de fournir des éléments financiers et/ou des projets éventuels avec une date butoir au 30 juin 2018, sinon 70 €, sur demande de l'association.</p> <p style="text-align: center;">Associations bénéficiant d'un local communal mis à disposition gratuitement</p> <p style="text-align: right;">1500</p>
<u>Associations hors commune</u>	<p>UNC - Association Anciens AFN Animation Sportive OIS FNATH ASCODÉ Association Jeunes Sapeurs Pompiers USEP (5.5 €/enfant)</p>	<p>60 15% du montant du sport départ (70.02 € en 2017) 60 60 60 137.50</p>
<u>Évènementiel</u>	<p>Projets particuliers des associations sur demande argumentée Championnat de France de rollers (déjà voté)</p>	<p>Mise à disposition d'une enveloppe de 1500 €</p> <p style="text-align: center;">Voir délibération</p>

Pour information, l'association HUNTINGTON a mis en route un projet pour 2020 : une soirée concert au port intitulée "Lavau part en live", et plus précisément le 4 juillet 2020. Ce concert réunira des têtes d'affiche, ainsi que des groupes locaux et les écoles de musique locales.

Décision modificative N°2/2019 - COMMUNE

Madame GAUTIER Maryline, adjointe au Maire, en charge des finances, explique aux membres du conseil que l'achat des actions LAD-SPL n'ont pas été prévues dans le budget et doivent donc être intégrées.

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
Chap 020	50 000.00	- 300.00	49 700.00
Chap 261	0.00	300.00	300.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la décision modificative n°2/2019.

INFORMATIONS :

- PAVC 2019/2022 : suite au rapport d'analyse des offres, la commission a attribué les marchés à :
 - Lot 1 : travaux d'aménagement et d'entretien de voirie / travaux d'assainissement EP à l'entreprise EIFFAGE ROUTE.
 - Lot 2 : travaux de dérasement et de curage de fossés à l'entreprise 2LTP.
 - Lot 3 : travaux de signalisation et d'équipements divers à l'entreprise ESVIA.

QUESTIONS DIVERSES :

Le cheminement de la Mairie vers la rue du Foyer est impraticable aux piétons et aux poussettes. Il faudrait le stabiliser.

Il n'y a pas eu de fleurissement cette année dans la rue du port.

La communauté de commune, lorsqu'elle avait le projet d'une salle de sport sur la commune, a sondé un terrain. Les trous n'ont pas été rebouchés et les ornières n'ont pas été aplaties : le pré ne peut plus servir aux chevaux. Il est demandé de recontacter les services de l'intercommunalité pour que le nécessaire soit fait.

Fin à 22h30.